

[LE PAYS]

Vendredi 18 juillet 2008

Page > Aire urbaine

Santé La charge des médecins de la clinique des Portes-du-Jura

La Mutualité française du Territoire de Belfort a convoqué le comité d'entreprise de la polyclinique des Portes-du-Jura ce lundi 21 juillet, a-t-on appris hier de source syndicale. À l'ordre du jour de la réunion : « Information et consultation sur la situation économique de la SA et son devenir ».

La situation reste tendue à la polyclinique de Montbéliard. La preuve avec ce courrier envoyé par les médecins, l'infirmier anesthésiste et les kinésithérapeutes des Portes-du-Jura au président de la Mutualité française, à Paris. « Nous tenons à vous informer des agissements de la Mutualité du Territoire de Belfort et en particulier de son président Roger Scherrer », débute le courrier. Suivent cinq pages de griefs relatifs à la situation actuelle de la polyclinique, menacée de fermeture et dont « la quasi-totalité de l'activité chirurgicale » serait transférée à la clinique de la Miotte à Belfort.

Un extrait : « Nous vous informons que quatre de nos cinq



Geste symbolique, vendredi dernier, pour dénoncer le manque d'entretien des abords de la polyclinique des Portes-du-Jura. Du matériel médical serait aussi concerné. Photo Guillaume Minaux

médecins anesthésistes ont décidé, suite à l'éclatement programmé de la polyclinique, de résilier leur contrat d'exercice professionnel (préavis de six mois) et que notre infirmier anesthésiste a également donné son préavis de départ. Vous pouvez donc féliciter dès maintenant M. Scherrer pour la casse de l'équipe d'anesthésie, qui est le maillon essentiel si difficile à constituer dans les conditions de pénurie actuelle et sans lequel aucune activité chirurgicale n'est possible. » La lettre dénonce ensuite « des faits graves » qui « risquent de porter préjudice aux patients

reçus dans cette clinique en ce qui concerne le confort élémentaire qu'ils sont en droit d'attendre et beaucoup plus grave en ce qui concerne la sécurité des soins qui leur sont prodigués dans cet établissement ».

Le personnel médical, s'il affirme veiller de près au respect de toutes les conditions de sécurité pour les patients, n'hésite plus à dénoncer en interne certaines anomalies. Une autre lettre, adressée à la directrice de la polyclinique et datée du 4 juillet, est on ne peut plus directe : « Depuis votre prise de fonction, j'ai pu constater un

refus systématique, le plus souvent implicite de votre part, concernant la maintenance des appareils d'anesthésie réanimation. Il en résulte une dégradation importante du parc entraînant une indisponibilité croissante desdits matériels. »

« Hors service depuis plusieurs semaines »

Autre courrier, du 6 juillet cette fois, toujours à l'intention de la nouvelle directrice : « Trois appareils de monitoring cardiaque affectés à la salle de réveil sont depuis plusieurs semaines hors service. Ceci a été signalé dans le but de faire procéder à leur réparation, mais la direction de la polyclinique a refusé pour une raison qui m'échappe, de faire effectuer cette remise en état. Ces appareils sont bien sûr indispensables à la surveillance et à la sécurité de nos patients. » Le médecin fait état d'autres problèmes similaires et conclut : « Mon contrat d'exercice stipule qu'il m'est fait une obligation d'alerte en cas de dysfonctionnement de ce type [...]. Ce courrier sera transmis à titre conservatoire à mon avocat. » Le 10 juillet, une dernière lettre des médecins résumait, à l'intention du procureur de la République, la situation détaillée dans les précédents courriers.

G.M.